

Rapport annuel 2007-2008



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Table des matières

LETTRES DE PRÉSENTATION.....	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ.....	5
Le Bureau 2007-2008.....	5
Le Comité administratif 2007-2008	5
Les employés de l'OUQ.....	5
ACTIVITÉS DU BUREAU.....	6
Assemblée générale annuelle des membres.....	6
Réunions du Bureau et du Comité administratif.....	6
Liste des principales résolutions adoptées par le Bureau.....	6
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	9
Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre.....	9
Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2007-2008.....	10
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'année 2007-2008	10
Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin	10
de la période selon le moyen de garantie et le montant prévu	10
RAPPORT DU SYNDIC.....	11
RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC.....	12
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES.....	13
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation	13
Comité des admissions	14
Comité d'inspection professionnelle	14
Comité de révision des plaintes.....	15
Comité de discipline.....	16
Comité de la formation des urbanistes	16
Conseil d'arbitrage des comptes	16
Comité de formation continue	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS.....	18
Conseil du paysage québécois.....	18
Comité « Urbanistes en herbes »	18
Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	19
Comité consultatif de déontologie	19
Comité consultatif de révision des lois et règlements.....	20
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2008	21

Lettres de présentation

Montréal, le 1^{er} juin 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis

Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} juin 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Québec, le 1^{er} juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques P. Dupuis

Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Rapport du président

PRÉSIDENT M. Robert Chicoine

L'année qui vient de s'écouler a été une année importante en ce qui a trait à l'organisation du bureau tant au niveau de la structure organisationnelle interne de la permanence qu'au niveau de la mise en place de nouveaux mécanismes favorisant notre implication au sein de divers organismes et notre rayonnement externe. Une nouvelle ressource en communication a été engagée, de nouvelles alliances ont été créées et de nouveaux comités ont été mis en branle. Ces changements nous permettent d'assurer une saine gestion des dossiers et de mieux jouer notre rôle au niveau du positionnement de notre profession.

Notre organisation continue, plus que jamais, à travailler à la réalisation de sa mission qui est d'abord de veiller à la protection du public, puis de mettre la profession au service de l'intérêt public. Malgré les nombreuses activités réalisées, l'engagement de personnel et nos efforts de promotion de la profession, l'Ordre se trouve dans une situation financière des plus enviables. Nos excellentes relations avec l'Institut canadien des Urbanistes nous permettent de travailler à la venue de futurs grands événements internationaux au Québec. La réforme de certains de nos règlements de régie interne ainsi qu'une campagne de sensibilisation sur l'identification de nos documents ont été entreprises. Par la réalisation d'un chantier de travail sur la révision de la L.A.U. et par la mise en place d'un comité de suivi des États généraux sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, nous avons intensifié notre présence auprès du MAMR. Nous venons également d'entreprendre des actions, afin de nous doter, au cours de la prochaine année, d'un plan de communication qui nous permettra de mieux nous positionner sur la scène québécoise.

PRINCIPALES ACTIVITÉS TENUES EN COURS D'ANNÉE

[Réorganisation administrative]

Le Bureau a complété sa réorganisation administrative dans le cadre de laquelle il a redéfini les rôles et responsabilités de chacun des employés de la permanence, il a précisé les descriptions de tâches ainsi que procédé à l'engagement d'une chargée des communications.

[Congrès OUC-ICU]

Le congrès de l'Ordre, tenu conjointement avec l'Institut canadien des Urbanistes, a attiré plus de 800 personnes. Ce congrès, qui se tenait au Centre des Congrès de Québec, du 3 au 6 juin 2007, fut des plus enrichissants pour tous les participants.

[Entente ICU-OUQ]

Depuis la réunion du Bureau du mois de juin dernier à Québec, où une entente de principe avait été établie sur les modalités concernant notre entente d'affiliation avec l'Institut canadien des Urbanistes, diverses discussions et propositions ont eu lieu au cours de l'année. Ces discussions ont cheminé et ont permis la ratification officielle de la nouvelle entente d'affiliation d'une durée de trois ans lors de la réunion du Conseil de l'ICU, au mois d'octobre à Ottawa.

[Activités réservées]

Nos actions entreprises en cours d'année en ce qui concerne nos activités réservées ont été ralenties par le départ du président de l'Office des professions du Québec. Cela nous a toutefois permis de discuter davantage avec d'autres intervenants du gouvernement et d'autres professionnels. Une brève rencontre a cependant été tenue avec le nouveau président de l'Office pour relancer les discussions.

[Remise des permis de pratique]

Plus de 31 nouveaux membres ont été accueillis, lors de la cérémonie de remise des permis d'exercice qui s'est tenue à Montréal, au Centre d'archives de Montréal, le 21 février 2008.

[Examen d'admission]

Afin d'éviter des délais parfois importants pour les stagiaires, nous avons maintenant établi deux périodes d'examen (printemps et automne).

[Déontologie]

Plusieurs discussions ont eu cours durant l'année sur divers aspects de notre code de déontologie et, de façon plus particulière, sur l'obligation d'identifier nos réalisations. Le Bureau a décidé, dans un premier temps, de procéder à une campagne d'information et de sensibilisation à cet effet et, dans un deuxième temps, de mettre en branle, par le comité d'inspection professionnelle, un mécanisme de suivi.

[Chantier de travail sur la révision de la L.A.U.]

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme, l'OUQ a tenu, le 8 novembre dernier, à l'Hôtel Maritime Plaza à Montréal, son premier chantier de travail sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La journée de travail a traité de la planification régionale, de la planification locale et du processus de participation et de consultation. Plus de 100 participants ont discuté et proposé des orientations, afin d'alimenter les tables de discussion auprès du Ministère dans le cadre de la révision de la L.A.U. Deux autres journées de travail sont prévues, afin de traiter des autres aspects de la loi (réglementation et activités agricoles).

[Congrès internationaux]

La candidature de Québec a été retenue, en octobre dernier, pour tenir le congrès de la Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire (FIHUAT) en 2010. Ce congrès sera organisé en partenariat avec l'OUQ. Des pourparlers sont également en cours avec l'American Planning Association (APA) afin qu'ils tiennent éventuellement leur congrès à Montréal.

[Comité développement durable]

Un nouveau comité a été lancé concernant le développement durable. Ce nouveau comité aura comme mandat d'élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention;
- définir les interventions prioritaires permettant d'initier des changements de comportement, par exemple dans le domaine du transport;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et des outils pour la prise en compte du développement durable dans leur pratique.

Comme objectifs plus spécifiques, leur mandat sera de :

- faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale concernant l'aménagement et le développement durable du territoire;
- documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- élaborer la position de l'Ordre et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et les autres intervenants concernés.

[Mémoire sur la protection du patrimoine]

Dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection des biens culturels, nous avons rapidement créé un comité ad hoc de travail, afin de préparer et de déposer un mémoire à la Commission des biens culturels.

[Prise de position]

L'Ordre est intervenu à plusieurs reprises auprès des médias, afin de donner notre position sur divers dossiers (consultation publique sur les projets de Montréal, concept de Village urbain à Gatineau, projet de Griffintown, PPU du Quartier des spectacles). Ces diverses actions ont mené à une rencontre avec le maire de Montréal et à la création d'un comité d'information qui nous permettra d'être informés et invités lors de discussions sur divers aspects reliés à notre champ de pratique. Dans cet esprit et considérant la sollicitation de plus en plus importante des médias, nous avons entrepris, avec une firme de communication, des discussions sur nos approches et éventuellement sur la réalisation d'un plan de communication.

[Tournoi de golf]

Notre tournoi de golf, qui s'est tenu le 14 septembre dernier à Beaulieu, a été un grand succès. Soulignons la présence de pas moins de 110 participants qui ont eu l'opportunité de rencontrer et d'entendre M. Pierre Curzi, député de Borduas, qui était accompagné de sa conjointe, M^{me} Marie Tifo.

[Lien avec les universités]

Nous avons participé à plusieurs rencontres et présentations dans les diverses universités (Montréal, UQAM, McGill et Laval). Des discussions sont en cours, afin de tenter d'offrir, de façon permanente, une journée d'information aux étudiants de troisième année portant tout particulièrement sur le marché du travail et l'Ordre des urbanistes du Québec.

[Lien avec nos partenaires locaux]

Nous avons initié une première rencontre avec les présidents des diverses associations reliées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire (AARQ, AUAMQ, AQU). Cette rencontre avait pour but de favoriser une meilleure communication entre nous, une meilleure cohésion de nos activités et, éventuellement, une meilleure combinaison de nos énergies dans la promotion de l'urbanisme.

[Lien avec nos partenaires internationaux]

À la suite de notre participation à la conférence de la Fédération nationale des Agences d'urbanisme françaises, des discussions ont été entreprises sur de futures ententes de reconnaissance des diplômés avec l'Office professionnel de qualification des urbanistes français (OPQU).

Structure organisationnelle

[LE BUREAU 2007-2008]

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION
M. Robert Chicoine	président		suffrage du Bureau	12 mai 2006
M ^{me} Claude Gauthier	administratrice	Montréal	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2007 au 26 octobre 2007
M ^{me} Danielle Lussier	administratrice	Montréal	suffrage du Bureau	30 nov. 2007
M. Raphaël Fischler	administrateur	Montréal	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
M. Jean Côté	administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2007
M ^{me} Louise Audet	administratrice	Est	suffrage du Bureau	1 ^{er} avril 2006
M. André M. Boisvert	administrateur	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2006
M. Donald Bonsant	administrateur	Centre	suffrage du Bureau	18 mai 2007
M. Jean-Paul Gaumont	administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2007
M. Georges Roy	administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2006

[LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2006-2007]

M. Robert Chicoine	président
M. Jean Côté	vice-président
M ^{me} Claude Gauthier	trésorière - démission le 18 mai 2007
M ^{me} Louise Audet	trésorière - nomination 18 mai 2007
M. André M. Boisvert	administrateur
M. Jean-Paul Gaumont	administrateur nommé

[LES EMPLOYÉS DE L'OUQ]

M. Claude Beaulac	directeur général
M ^{me} Odette Michaud	adjoindte à la direction et secrétaire de l'Ordre
M ^{me} Nathalie Corso	secrétaire administrative
M ^{me} Caroline Bonin	chargée des communications

Activités du Bureau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 6 juin 2007, de 8 heures à 9 heures, au Centre des congrès de Québec, 900, boul. René-Lévesque Est, salle 208AB, 2^e étage, à Québec.

RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau a tenu neuf réunions ordinaires au cours de l'année 2007-2008, aux dates suivantes :

- le 12 avril 2007
- le 18 mai 2007
- le 31 mai 2007
- le 15 juin 2007
- le 7 septembre 2007
- le 26 octobre 2007
- le 30 novembre 2007
- le 7 décembre 2007
- le 22 février 2008
- le 20 mars 2008

Le Bureau n'a tenu aucune réunion extraordinaire.

Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Comité administratif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

[BUR.2006.04.07.2] Nomination de M. Raphaël Fischler à titre d'administrateur pour la région de Montréal

[BUR.2007.04.12.3.10] Adhésion au « Membership Continuous Improvement Project » de l'Institut canadien des urbanistes

[BUR.2007.04.12.3.5] Nomination du Comité administratif 2007-2008 : M. Robert Chicoine, président, M. Jean Côté, vice-président, M^{me} Claude Gauthier, trésorière, M. André M. Boisvert, administrateur, M. Jean-Paul Gaumond, administrateur nommé

[BUR.2007.04.12.3.6a) Réinscription de M. François Niro au Tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année 2006-2007

[BUR.2007.04.12.3.6b) Réinscription de M. Yves Deshaies au Tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année 2006-2007

[BUR.2007.04.12.3.6c) Octroi du statut de membre retraité à M^{me} Élisabeth Boulet, MM. Jean-Claude Lusinchi, Guy St-Gelais et Serge Philibert

[BUR.2007.04.12.3.9] Nomination de M^{me} Danielle Pilette, à titre de déléguée, et de M. Claude Beaulac, à titre de délégué substitut, au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2007-2008

[BUR.2007.04.12.4.3] Achat du logiciel gestion des membres DSA

[BUR.2007.04.12.6.1] Démission de M. Gaétan Demers du Comité d'inspection professionnelle

[BUR.2007.04.12.7.2] Adoption de la Politique participation des administrateurs aux congrès

[BUR.2007.04.12.7.3] Adoption de l'entente de partenariat OUQ-Métropolis

[BUR.2007.04.12.7.4] Acceptation de la candidature de la Ville de Rimouski et de la MRC Rimouski-Neigette pour tenir le Congrès 2008 de l'Ordre des urbanistes du Québec à Rimouski

[BUR.2007.04.12.8.2] Refus d'équivalence de diplôme à M. Nicolas Brunet

[BUR.2007.04.12.8.4] Nomination de M. Yves Perron au Comité consultatif de révision des lois et règlements

[BUR.2007.05.18.10] Adoption budget 2007-2008

[BUR.2007.05.18.11] Approbation du projet des états financiers 31 mars 2007

[BUR.2007.05.18.12.1] Approbation des honoraires des vérificateurs

[BUR.2007.05.18.12.2] Démission de M^{me} Claude Gauthier au poste de trésorière

[BUR.2007.05.18.2] Nomination de M. Donald Bonsant à titre d'administrateur de la région Centre

[BUR.2007.05.18.6] Attribution du statut de membre retraité à MM. Daniel Gaudreault et Philippe Paquin

[**BUR.2007.05.18.7**] Augmentation de la cotisation 2008-2009 selon l'Indice des prix à la consommation tel qu'établi par Statistique Canada pour la province de Québec au 31 mars 2007, soit 1,8 %

[**BUR.2007.05.18.8**] Tenue de l'Assemblée générale annuelle le 6 juin 2007, de 8 heures à 9 heures au Centre des congrès de Québec, 900, boul. René-Lévesque Est, salle 208AB, 2^e étage, Québec

[**BUR.2007.05.31.3**] Nomination de M^{me} Louise Audet à titre de trésorière de l'OUQ

[**BUR.2007.05.31.4**] Adoption des états financiers au 31 mars 2007

[**BUR.2007.06.15.4.1**] Adoption de la réorganisation administrative :

- abolissant le poste de directrice à la gestion administrative
- créant le poste d'adjointe à la direction
- créant le poste de chargée des communications
- modifiant la politique de vacances des employés
- ajustant les salaires des employés
- établissant un processus d'évaluation des employés
- comblant le poste de chargée des communications

[**BUR.2007.06.15.4.3**] Adoption des amendements au budget, suite à la réorganisation administrative

[**BUR.2007.06.15.4.4**] Radiations du Tableau des membres de M^{me} Lyne Arsenault (MAMR), M. René Deschamps, M^{me} Ling Suen et M^{me} Lise Caroline Tremblay pour défaut de paiement de la cotisation

[**BUR.2007.06.15.6.1.1**] Nomination de M^{me} Marie-Claude Aubin à la présidence du Comité consultatif de révision des lois et règlements

[**BUR.2007.06.15.6.1.3**] Nomination de M^{me} Marie-Claude Aubin à titre de représentante de l'OUQ à la table de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

[**BUR.2007.06.15.6.3**] Adoption de la Politique de couverture d'événement par le comité éditorial d'*Urbanité*

[**BUR.2007.06.15.7.1a**] Acceptation des conditions financières de la nouvelle entente d'affiliation entre l'OUQ et l'ICU impliquant des contributions financières de :

- a) 20 000 \$ en 2008
- b) 22 000 \$ en 2009
- c) 24 000 \$ en 2010

[**BUR.2007.06.15.7.1b**] Nomination de M. Claude Beaulac à titre de représentant de l'OUQ sur le Task force du Membership Continuous Improvement Project

[**BUR.2007.06.15.7.2b**] Résolution autorisant la Conférence interprofessionnelle de design du Québec et l'Institut design Montréal à utiliser les bureaux de l'OUQ à titre de siège social temporairement pour un an

[**BUR.2007.09.07.3.3**] Radiation du Tableau des membres de M^{mes} Rima Amouri, Mireille Côté, Marguerite Monfort et M. Yves Blackburn pour faute de paiement de la cotisation

[**BUR.2007.09.07.3.4**] Tenue du congrès de l'Ordre les 22 et 23 mai 2008 à Rimouski et de l'Assemblée générale annuelle des membres lors de ce congrès

[**BUR.2007.09.07.5.4**] Appui au Projet de lignes directrices de la position du CIQ sur la politique de mobilité de la main-d'œuvre présentée par le gouvernement du Québec

[**BUR.2007.09.07.6.1**] Octroi d'une équivalence de formation à M. Yves Thériault

[**BUR.2007.09.07.6.3**] Inscription au Tableau de M. Marc Rivet

[**BUR.2007.10.26.3.3**] Démission de M^{me} Claude Gauthier au poste d'administratrice de la région de Montréal

[**BUR.2007.10.26.3.5**] Confirmation des signataires des effets bancaires – folio 310001

[**BUR.2007.10.26.3.6**] Amendement de la résolution BUR.2007.09.07.3.3 ainsi que de la résolution BUR.2007.06.15.4.4 afin de réinscrire au Tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec M^{mes} Marguerite Monfort et Suen Ling

[**BUR.2007.10.26.4.3**] Réduction des frais de demande d'équivalence de diplôme et de formation à 50 \$ plus les taxes

[**BUR.2007.10.26.6.1**] Démission de M. Pierre Malo, membre du Comité des admissions

[**BUR.2007.10.26.6.2**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau maîtrise à M^{me} Florianne Varyssières

[**BUR.2007.10.26.7.2**] Création du Programme d'accès à la profession – Programme Préstagiaire

[**BUR.2007.11.30.3**] Nomination de M^{me} Danielle Lussier au poste d'administratrice de la région de Montréal

[**BUR.2007.11.30.4**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau maîtrise à M^{me} Julie Lakis

[**BUR.2007.11.30.5**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau maîtrise à M^{me} Aurélie Lépinoux

[**BUR.2007.12.07.6.1**] Démission de M. Bruno Bergeron au poste de président du Comité de la formation des urbanistes

[**BUR.2007.12.07.6.2**] Nomination de M. Jacques Besner au poste de président du Comité de la formation des urbanistes

[**BUR.2007.12.07.7.1**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau baccalauréat à M. Ousmane Sall

[**BUR.2008.02.22.10.2**] Acceptation de l'offre de visibilité de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour le congrès du 27 et 28 mai 2008 à Saint-Hyacinthe

[**BUR.2008.02.22.11.2**] Appui à la tenue de la conférence nationale des étudiants en urbanisme CAPS 2009 à Montréal

[**BUR.2008.02.22.13.5**] Adoption du plan de visibilité pour les activités de l'OUQ

[**BUR.2008.02.22.6.1**] Nomination de M^{me} Johanne Léveillé à titre de membre du Comité d'évaluation des programmes universitaires

[**BUR.2008.02.22.7.3**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau maîtrise à M^{me} Laure Henry

[**BUR.2008.02.22.7.4**] Adoption du projet de modification du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec

[**BUR.2008.02.22.9.1**] Adoption du mémoire de l'Ordre des urbanistes du Québec sur le document de réflexion sur la révision de la Loi sur les biens culturels « Un regard neuf sur le patrimoine culturel »

[**BUR.2008.03.20.11.2**] Dissolution du Comité urbanisme et emploi

[**BUR.2008.03.20.3.3.1**] Octroi du statut de membre retraité à M. Claude Gagnon

[**BUR.2008.03.20.3.3.2**] Octroi du statut de membre retraité à M. Robert Côté

[**BUR.2008.03.20.4.2**] Amendement de la résolution BUR.04.04.02.4.3 afin de réduire les frais d'inscription à l'examen à 150 \$ plus les taxes

[**BUR.2008.03.20.4.3**] Adoption du budget 2008-2009

[**BUR.2008.03.20.5.1a**] Création du comité de développement durable

[**BUR.2008.03.20.5.1b**] Nominations de M^{me} France Levert, à titre de présidente, et de M. Sylvain Ducas, à titre de membre du Comité de développement durable

[**BUR.2008.03.20.7.1**] Octroi d'une équivalence de diplôme de niveau maîtrise à M. Yosef Robinson

[**BUR.2008.03.20.8.1**] Octroi du Mérite du CIQ 2008 à M. François Goulet

Renseignements généraux

[RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE]

RÉGION	TABLEAU DES MEMBRES			STAGIAIRES	TOTAL
	MEMBRES	ÉMÉRITES	TOTAL		
Région de l'Est					
01. Bas-Saint-Laurent	13	-	13	2	15
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	29	-	29	1	30
03. Capitale-Nationale	115	3	118	19	137
09. Côte-Nord	6	0	6	2	8
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	-	0	-	0
12. Chaudière-Appalaches	21	0	21	0	21
Région du Centre					
04. Mauricie	26	1	27	2	29
05. Estrie	34	1	35	2	37
16. Montérégie	128	0	128	29	157
Région de Montréal					
06. Montréal	273	6	279	61	340
Région de l'Ouest					
07. Outaouais	32	0	32	6	38
08. Abitibi-Témiscamingue	7	0	7	1	8
10. Nord-du-Québec	1	0	1	2	3
13. Laval	27	0	27	1	28
14. Lanaudière	34	1	35	6	41
15. Laurentides	62	0	62	21	83
17. Centre du Québec	2	0	2	1	3
Hors Québec	30	2	32	1	33
Total des membres au 31 mars 2008	840	14	854	157	1011

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:

Membres au 31 mars 2007	812	14	826
Décès	-1	-	-1
Démissions	-5	-	-5
Radiations	-6	-	-6
Réinscriptions	2	-	2
Inscriptions : membres	38	-	38
stagiaires			
Membres au 31 mars 2008	840	14	854
Hommes	608	12	620
Femmes	232	2	234

[MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'ANNÉE 2007-2008]

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE
Membres réguliers	724	461,83 \$
Membres hors Québec	31	157,88 \$
Membres étudiants à temps plein	2	115,46 \$
Membres sans emploi	14	115,46 \$
Membres retraités	41	115,46 \$
Membres en congé parental	17	115,46 \$
Membres retraités de + 70 ans	11	- \$
Membres émérites	14	- \$
Contribution à l'Office des professions	854	21,70 \$

[FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'ANNÉE 2007-2008]

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	50 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	50 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	50 \$
Délivrance d'un permis temporaire	- \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire 1	- \$
Délivrance d'un permis spécial 1	- \$
Délivrance d'un permis fondée :	
■ sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75 \$
■ sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75 \$
■ sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$

[ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE MOYEN DE GARANTIE ET LE MONTANT PRÉVU]

MOYEN DE GARANTIE	N ^{BRE} DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	159	N/A	N/A
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	451	N/A	N/A
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	169	1 M \$	2 M \$
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	75	1 M \$	2 M \$

Rapport du Syndic

MEMBRES

M. Claude Lavoie, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Au cours de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le cabinet du Syndic a traité les dossiers suivants :

- Une demande d'enquête a été soumise sur deux thèmes par un urbaniste, qui œuvre en pratique privée, à l'égard d'un urbaniste à l'emploi d'une MRC. Le premier de ces thèmes concerne des situations de conflits d'intérêts et de manque d'indépendance dans des services de consultations pour des municipalités locales membres de sa MRC. Le second traite la sollicitation pressante et répétitive, par l'intimé, d'une municipalité de sa MRC, alors qu'à sa connaissance le plaignant agit depuis plusieurs années à titre de consultant en urbanisme. Dans sa décision, le Syndic indique que le dossier sera transmis au Comité de discipline.
- Une demande d'enquête a été déposée par deux citoyens à l'encontre conjointement de deux urbanistes, l'un à l'emploi d'une municipalité et l'autre d'une MRC. Après deux semaines d'enquête, les requérants ont retiré leur demande et le dossier a été fermé.
- Une demande d'enquête a été déposée par une citoyenne à l'égard d'un urbaniste municipal. Toutefois, deux jours après son dépôt, la demande a été retirée par la plaignante.
- Une enquête a été menée à la suite d'une demande émanant d'un urbaniste à l'égard d'un autre membre de l'OUQ. Le plaignant accusait l'intimé d'avoir eu un comportement inacceptable en utilisant des termes peu élogieux à son égard et à l'égard de projets sur lesquels il a œuvré. Étant donné que ces paroles ont été prononcées lors de la présentation d'un projet devant un comité, le Syndic a interrogé la plupart des personnes présentes. Après étude du dossier, il n'y a pas eu de requête auprès du Comité de discipline, parce que le litige tournait autour de l'expression d'opinions et non du manquement aux règles de déontologie.
- À dix-sept reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflits d'intérêts potentiels. Aucune de ces consultations téléphoniques ne s'est traduite par une demande d'enquête de la part des citoyens. Le Syndic indique toujours aux personnes qu'une demande d'enquête doit être écrite et documentée pour qu'elle soit considérée comme recevable.

- Un dossier de compte d'honoraires a été réglé à l'étape de la médiation et le citoyen a retiré sa plainte, face au règlement du dossier.
- À neuf reprises, des urbanistes ont demandé des avis verbaux sur l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre en regard d'activités et de pratiques professionnelles. Les thèmes abordés fréquemment lors de ces conversations avec les membres de l'Ordre concernent les relations professionnelles avec les collègues et la notion des conflits d'intérêts.
- À deux reprises, le Syndic a participé aux travaux du Comité consultatif de déontologie à titre de personne-ressource.
- Le Syndic a participé à deux séances de formation sur les techniques d'enquête et d'interrogatoire.

En remarque générale, le Syndic désire souligner la trop faible amélioration du respect de l'article 23 du Code de déontologie qui impose l'obligation à l'urbaniste de s'identifier sur les documents qu'il produit ou dont il est responsable. Dans l'application de cette disposition, ce sont la responsabilité professionnelle et la crédibilité de l'urbaniste qui sont en jeu. À ce sujet, il est pertinent de citer une décision récente du Comité de discipline sur le sens et la portée dudit article 23 :

« Cette pratique (la non-application de l'article 23) est inacceptable au regard du professionnalisme que doit démontrer l'urbaniste dans l'accomplissement de son travail. »

Rapport de la déléguée au conseil interprofessionnel du Québec

DÉLÉGUÉE
M^{me} Danielle Pilette

Le Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe les 45 ordres, s'est surtout consacré à quelques grands dossiers au cours de la dernière année.

L'un concerne tous les ordres; il s'agit de la poursuite du programme d'initiatives en matière d'intégration des personnes immigrantes, en collaboration avec des ministères, institutions et organismes communautaires. Même si on sait qu'une faible proportion des personnes immigrantes demande l'admission à un ordre professionnel, le nombre de demandes a augmenté progressivement, surtout pour les ordres de la santé. Des ordres peuvent disposer de nouveaux outils d'intégration, comme les permis restrictifs, mais il n'en demeure pas moins que l'intégration requiert fréquemment la disponibilité de cours dans des institutions universitaires et collégiales, un soutien financier pour les ordres et la collaboration de professionnels-mentors de façon à promouvoir et atteindre la responsabilisation de chaque candidat. Notre système repose en effet sur l'autonomie de chaque professionnel, alors qu'à l'étranger la responsabilité est souvent assumée par soit des représentants de l'État, soit un nombre limité de grands patrons de services. Le CIQ a entre autres rendu compte de la progression des résultats à une séance de la Commission Bouchard-Taylor.

Dans le domaine de la santé mentale, une réforme législative et réglementaire est en préparation; elle réserverait le titre de psychothérapeute à des membres de certains ordres de la santé (notamment des médecins et infirmières en psychiatrie) et des relations humaines (notamment les psychologues) et limiterait l'exercice de la psychothérapie aux seuls professionnels titulaires du titre.

Le cabinet du premier ministre du Québec a aussi mis de l'avant un projet de réciprocité de reconnaissance de la formation donnant accès à des professions (et à des métiers) avec la France. D'ailleurs, le premier ministre, M. Jean Charest, et un groupe de plusieurs ministres ont rencontré le Conseil le 8 février 2008 à ce sujet. Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Robert Chicoine, le directeur général, M. Claude Beaulac, et moi-même étions présents. Il semble que ce projet vise plus particulièrement, dans un premier temps, un groupe de cinq ou six

ordres professionnels. La notion de réciprocité exclut d'office certaines professions où les professionnels agissent majoritairement à titre de salariés si l'État est le principal ou l'unique employeur, puisqu'en France, dans ce cas, seuls les détenteurs de la citoyenneté française sont admissibles. Selon toute vraisemblance, la reconnaissance réciproque ne porterait pas sur le permis d'exercice, mais sur la formation. Il n'y aurait donc pas de permis sur permis. Il s'agirait plutôt pour les ordres concernés de déterminer quelles sont en France les formations susceptibles d'être reconnues au même titre que les formations reconnues par ces ordres au Québec. Les professionnels qui exercent en France, mais qui ont été formés ailleurs, seraient exclus de cette réciprocité. Un négociateur pour le Québec a été nommé dans ce dossier. Toutefois, pour plusieurs ordres, la France ne représente pas le territoire de provenance du plus grand nombre de candidats de l'étranger et ne constitue donc pas la première priorité.

Les projets de réforme en santé mentale et de réciprocité de reconnaissance ont soulevé plusieurs polémiques au Conseil dont le président, un membre d'un ordre de la santé, a récemment démissionné. Une présidente intérimaire a été nommée à la réunion de mars 2008, mais il y aura élection à la présidence avant l'été.

Enfin, M^{me} Claire Bolduc, agronome, ex-présidente de l'Ordre des agronomes, ex-membre du comité administratif du CIQ, mère de famille nombreuse et productrice de vins, est devenue présidente de Solidarité rurale. Elle succède donc ainsi à l'éternel M. Jacques Proulx. Nous souhaitons aux urbanistes concernés une collaboration fructueuse avec la nouvelle présidente de Solidarité rurale.

Rapport d'activités des comités statutaires

[COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION]

MEMBRES

M. Iskandar Gabbour

M^{me} Danielle Pilette

[Évaluation de dossiers | Études de dossiers]

Au cours de l'année 2007-2008, le comité a procédé à l'étude de 11 demandes de reconnaissance d'équivalence de formation et de diplôme.

a) équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	reçues	acceptées	- NOMBRE -	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	1		1	0
hors du Canada	8	5		3	0
total	10	6		4	0

Note : 4 reconnaissances de diplôme de niveau maîtrise,
2 reconnaissances partielles de baccalauréat (2 cours à réussir)

b) équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	- NOMBRE - acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	0	1	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0
Total	1	0	1	0	0

Note : 1 reconnaissance partielle de baccalauréat (2 cours à réussir)

[Autres travaux]

Le comité a aussi émis des recommandations au Bureau en ce qui concerne d'éventuelles modifications réglementaires. En vertu du règlement en vigueur, le comité des équivalences dispose d'un pouvoir de recommandation et le Bureau du pouvoir de décision. Il n'existe aucun mécanisme d'appel. Cependant, en vertu des nouvelles exigences du Code des professions, le comité devrait devenir la première instance décisionnelle. Le Bureau agirait alors à titre d'instance d'appel.

Dans la perspective d'améliorer la transparence et la perception des processus d'évaluation des demandes de reconnaissance

d'équivalences, le comité insiste pour que les candidats prennent connaissance du règlement pertinent où se trouvent les critères prévalant aux reconnaissances (complètes et partielles, de niveau baccalauréat et de niveau maîtrise). Le comité se propose aussi d'établir une première liste non limitative de programmes universitaires de l'extérieur du Québec qui correspondent aux critères des équivalences de nos baccalauréats et de nos maîtrises reconnus, sous réserve de leur réussite intégrale par les candidats, dans leur forme prévalant à une date précise.

[COMITÉ DES ADMISSIONS]

MEMBRES

M. Pierre Blais, président
M. Jean Demers
M. Pierre S. Guertin
M. Michel Joly
M^{me} Chantal Laliberté
M. Jacques Métivier
M^{me} Danielle Pillette

Au cours de la dernière année, outre le suivi des dossiers des candidats à l'admission, le Comité des admissions a encore une fois revu le contenu de l'examen par rapport à celui de 2006. Il a également préparé un document d'information destiné aux stagiaires et candidats à l'examen et à leur parrain.

Le Comité des admissions s'est réuni à quatre reprises, afin de préparer ainsi que de corriger l'examen de novembre 2007 et, par la suite, afin de faire le point sur la tenue de cet examen et de planifier les activités à venir. Un sous-comité s'est réuni au début de 2008, afin de donner suite aux demandes de révision des résultats de l'examen de 2007.

La composition du Comité des admissions a été modifiée par le départ de M. Pierre Malo.

PROCESSUS D'ADMISSION

NOMBRE

Inscriptions au stage professionnel	70
Inscriptions à l'examen d'admission	38
Réussites à l'examen d'admission	30
Réussites suite à une révision de la note de l'examen	3
Échecs à l'examen d'admission	5

[COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE]

MEMBRES

M. François Cyr, président
M^{me} Danielle Cyr
M. Gilles McNeil
M. Gilles Paré
M. Serge Vaugeois

[Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec]

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

[Sélection des dossiers de la programmation 2007-08]

Un échantillon de 43 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 6 à 15 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 43 professionnels sélectionnés pour la programmation 2007-08 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 28 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 8 des services professionnels;
- 4 des ministères gouvernementaux;
- 2 des organismes publics, parapublics et des institutions d'enseignement;
- 1 des secteurs commercial et industriel.

[Travaux complétés en 2007-08]

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni le 7 décembre 2007 et a complété individuellement la revue de dossiers en février et mars 2008. Aucune demande d'enquête particulière ne nous a été faite. L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans l'ensemble des 43 dossiers sélectionnés pour la programmation 2007-08.

[Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection]

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae;
- et un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document « d'urbanisme » dans les dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier aux fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les cinq dernières années de calendrier précédant l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis à notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

[Remerciements]

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2007-08, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le président du comité tient à souligner le dévouement des membres du comité qui ont dû faire face au rude hiver québécois de 2008 pour compléter la revue de dossiers.

[COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES]

MEMBRES

M. Gérard Lemelin

M. Claude Simard

M. Georges Roy, administrateur nommé

[Mandat]

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du Syndic ou d'un Syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

[Responsabilité]

Ce comité a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du Syndic ou d'un Syndic adjoint de ne pas porter plainte. (Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.)

Au cours de l'année 2007-2008, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[COMITÉ DE DISCIPLINE]

MEMBRES

M^e Jean-Guy Gilbert, président
M. Frédéric Dufault, urbaniste
M. André Christin, urbaniste
M^{me} Ginette Roy, urbaniste
M^{me} Odette Michaud, secrétaire

[Mandat]

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

- Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de discipline a traité une plainte qui avait été transmise par le Syndic de l'ordre en décembre 2006; l'audition de la plainte s'est tenue le 18 juin 2007. Le comité de discipline, après avoir entendu la plainte, a acquitté l'intimé des actes reprochés dans la plainte du 8 décembre 2006 qui faisaient référence à l'article 44 du code de déontologie avec la réserve de l'article 23 du même code. Le comité de discipline a conclu que le manquement de l'intimé relevait beaucoup plus d'une négligence de sa part que d'une faute déontologique. Le comité de discipline a cependant souligné l'importance et l'obligation du professionnel, en respect de l'article 23 de son code de déontologie, de s'identifier comme auteur d'un document.
- Dans le dossier concernant une requête en radiation provisoire contre un membre qui a été condamné pour une infraction au Code criminel, le comité de discipline, après avoir entendu la plainte, a ordonné une radiation provisoire. L'intimé est radié provisoirement de son Ordre professionnel depuis le 24 février 2006. Cette radiation est effective jusqu'au jugement final du comité de discipline.

La Cour d'Appel ayant accepté d'entendre l'appel, le comité de discipline a accordé, en date du 2 août 2006, la demande de requête d'ajournement d'audition de l'intimé et ce, jusqu'au jugement de la Cour d'Appel du Québec. Une nouvelle date d'audition sera fixée sur réception dudit jugement.

[COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES]

MEMBRES

M. Bruno Bergeron, président jusqu'au 7 décembre 2007
M. Jacques Besner, président depuis le 7 décembre 2007
M. Michel Barcelo (jusqu'au 12 mai 2006)
M. Gérard Beaudet, (nommé le 12 mai 2006)
M. Claude Dubé
M. Jean-François Noël, (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec)

Aucune réunion n'a été tenue durant la période visée.

[CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES]

PRÉSIDENT

M. Robert Cooke

Aucun dossier n'a été déposé au conseil d'arbitrage des comptes au cours de la période visée.

[COMITÉ DE FORMATION CONTINUE]

MEMBRES

M. Bernard McCann, président
M^{me} Christine Racine
M^{me} Sylvie Tanguay
M^{me} Chantal Letendre

Suite à l'adoption de la « Politique de formation continue » par le Bureau, le 31 mars 2000, le comité de formation continue doit :

- élaborer le programme de formation continue;
- réévaluer périodiquement la politique et le programme;
- collaborer avec les autres comités de l'Ordre;
- négocier et préparer les ententes de partenariat.

TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	PARTICIPANTS	DURÉE
Les milieux humides	24-04-2007	Québec	11	7 h.
Les milieux humides	26-04-2007	Montréal	31	7 h.
Les milieux humides	01-05-2007	Gatineau	11	7 h.
Des réunions productives	31-10-2007	Montréal	13	7 h.
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	02-11-2007	Montréal	43	7 h.
Loi et règlement régissant l'urbanisme	03-11-2007	Montréal	40	7 h.
LAU- études de cas et jurisprudence récente	24-01-2008	Québec	23	7 h.
LAU- études de cas et jurisprudence récente	06-02-2008	Montréal	41	7 h.
La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	13-02-2008	Montréal	27	7 h.
La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	15-02-2008	Québec	8	7 h.
L'interaction avec le public	04-03-2008	Montréal	19	7 h.
L'énoncé du patrimoine dans le cadre de la planification urbaine	28-03-2008	Québec	19	7 h.
286				

Au cours de l'année 2007-2008, le comité s'est réuni une fois, afin de planifier le programme de formation continue et de discuter de différents sujets touchant la formation continue.

Au cours de l'année 2007-2008, quelque 12 sessions de formation ont été données à Montréal, Québec et Gatineau. Quelque 286 personnes se sont inscrites aux activités, soit une moyenne de 24 personnes par session. Le tableau ci-haut résume les activités.

Aucune de ces formations n'était obligatoire.

D'autre part, les ententes conclues et toujours en vigueur avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.), l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (A.U.A.R.Q.), l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.), et l'Association des aménagistes régionaux du Québec (A.A.R.Q.) a aussi permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits.

À la demande du Comité, le personnel de l'Ordre a amélioré, maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante :

<http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm>

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut canadien des urbanistes, laquelle collaboration vise à instaurer à long terme des modalités de formation continue obligatoire.

Rapport d'activités des autres comités

[CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS]

PRÉSIDENT

M. David Belgue, urbaniste et président du Conseil

Au cours de la dernière année, le Conseil du paysage québécois a poursuivi ses efforts de réseautage des intervenants régionaux et des professionnels qui s'intéressent à la protection et à la mise en valeur du paysage.

Les membres sont :

- les organismes régionaux :
 - Conseil régional de l'environnement des Laurentides
 - Comité du patrimoine paysager estrien
 - Ruralys (Bas-Saint-Laurent)
 - Regroupement des agents et agentes de Villes et village d'art et de patrimoine
- les associations et ordres professionnels :
 - Association des aménagistes régionaux du Québec
 - Association des architectes paysagistes du Québec
 - Ordre des agronomes du Québec
 - Ordre des architectes du Québec
 - Ordre des urbanistes du Québec.

De nouvelles fiches-paysages illustrant des démarches exemplaires ont été ajoutées au Guide du paysage. Plus de 30 fiches-paysages sont maintenant disponibles sur le site web : www.paysage.qc.ca

Le Conseil a présenté deux mémoires relatifs aux préoccupations de protection et de mise en valeur des paysages, dans le cadre de consultations menées par le gouvernement du Québec, soit :

- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
- Consultation sur le patrimoine culturel.

Le Conseil a offert une formation sur le Guide du paysage aux intervenants touristiques de la Mauricie. Le Président a prononcé une allocution lors de la rencontre annuelle de la Fédération québécoise des organisations locales de tourisme.

[COMITÉ « URBANISTES EN HERBES »]

MEMBRES ET COLLABORATEURS

M^{me} Catherine Vachon, présidente
M^{me} Gisèle Bourdages
M. Stéphane Doré
M. Nicolas Léonard
M^{me} Brigitte Leroux
M^{me} Chantal Letendre, stagiaire
M. Jean Paré
M. Pierre Pauzé
M. Jason Prince, graphiste
M^{me} Mélanie Roy, stagiaire
M^{me} Maria-Eugénia Sahagun, stagiaire
M^{me} Seraya Speer, stagiaire
M^{me} Stéphanie Turcotte

En 2007-2008, le comité « Urbanistes en herbe » a travaillé à faire connaître le guide « Urbanistes en herbe : activités d'initiation à l'urbanisme – Guide de l'enseignant du primaire » auprès des membres de l'Ordre des urbanistes et des autres professionnels œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ainsi, lors du congrès de l'ICU/OUQ qui a eu lieu du 3 au 7 juin 2007, le guide a été officiellement lancé. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de l'Ordre, afin que tous puissent y avoir accès.

Le guide est composé d'un manuel ainsi que de fiches d'activités s'inscrivant dans le cursus scolaire. Il offre aux enseignants et aux urbanistes des idées et des exercices leur permettant de faire prendre conscience aux jeunes de leur environnement et des façons dont l'urbanisme peut permettre de développer des collectivités durables. Le guide, qui découle du manuel didactique créé par l'Institut canadien des urbanistes intitulé « Kid's Guide to Building Great Communities : A Manual for Planners and Educators », a été adapté à la réalité québécoise avec l'aide du Programme de soutien à l'école montréalaise.

Depuis sa création, le comité « Urbanistes en herbe » s'est également donné la responsabilité d'organiser des activités de sensibilisation à l'urbanisme auprès des écoles. C'est ainsi qu'en 2006 et en 2007, le comité a participé à deux projets conjoints avec le Centre canadien d'architecture et le programme de soutien à l'école montréalaise. Près de 200 élèves ont participé aux activités organisées dans le cadre de ces projets. Le comité prévoyait également participer au début du printemps 2008 à un nouveau projet conjoint portant sur le Montréal souterrain. Malheureusement, ce projet ne s'est pas concrétisé.

En 2008, le Comité souhaite poursuivre ses efforts pour faire connaître le guide « Urbanistes en herbes ». Il entend ainsi établir une stratégie de communication auprès des écoles et des commissions scolaires de la province. Le Comité souhaite également élaborer une banque de données des membres de l'Ordre prêts à faire des présentations dans les écoles et mettre en place un service de soutien pour les écoles qui souhaiteraient réaliser des activités contenues dans le guide et qui auraient besoin d'information supplémentaire.

[COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *URBANITÉ*]

MEMBRES

M. François Goulet, président
M^{me} Hélène Laperrière
M. Paul Arsenault
M. Pascal Lacasse
M^{me} Gabrielle Laflamme
M. Mathieu Langlois
M. Serge Vaugeois
M^{me} Marie-Hélène Poirier
M^{me} Caroline Bonin
M. Claude Beaulac

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et vitrine francophone de l'Institut canadien des urbanistes, *Urbanité* s'adresse à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qu'ils oeuvrent dans la pratique privée ou le secteur public. La revue est un outil de promotion qui débord du cadre des intervenants professionnels pour rejoindre des employeurs, des élus, des universitaires et des étudiants ainsi que de nombreux citoyens que l'aménagement et le développement durable intéressent. Ceci explique que le tirage d'*Urbanité* atteigne maintenant 2 600 exemplaires dont 924 sont adressés aux membres de l'Ordre et 1 676 rejoignent des abonnés « externes ».

En 2007, le Comité a atteint son objectif de publier quatre numéros, un par saison : les dossiers « Familles », « Rayonnement » un numéro « L'urbanisme face aux grands changements » faisant un retour sur le congrès, et un dossier « Usages, conflits et opportunités ». Il est bon de rappeler que les thématiques ne constituent qu'une partie de la revue, puisqu'elle comprend aussi des textes d'actualité et d'opinion, des chroniques régulières sur les publications récentes et sur les sites Internet d'intérêt, la chronique juridique et celle du regard sur le passé.

Cette question de la visibilité de l'Ordre, de ses membres et de leurs réalisations aura été au centre des préoccupations du Comité en 2007. Le Comité a poursuivi tout au long de l'année les échanges avec la direction pour renouveler les pratiques de prise de position de l'Ordre. Le dossier « rayonnement », mais aussi les « mots du président » témoignent de ces échanges. Comme il suit attentivement l'actualité pour la rapporter dans les pages de la revue, le Comité a entrepris en 2007 de faire profiter la direction de son suivi de l'actualité, en identifiant les dossiers qui pourraient faire l'objet d'une prise de position ou d'un mémoire de l'Ordre.

En 2008, le Comité éditorial prévoit publier des dossiers thématiques sur le transport actif, sur la prise en compte du paysage en aménagement, sur les 400 ans d'aménagement dans la vieille capitale et sur l'interface de l'aménagement et de la santé publique. *Urbanité* continuera de faire connaître l'actualité en aménagement et les réalisations des membres de l'Ordre, qu'elles soient à l'échelle municipale, régionale ou québécoise.

[COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE]

MEMBRES

M. Pierre Lachapelle, président
M^{me} Marie-Claude Aubin
M. Richard Brunet
M. Jacques Chénier
M. Jean-Paul Gravel
M. Normand Trottier

[Mandat]

Le Comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au Comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a par conséquent été tenue.

[COMITÉ CONSULTATIF DE RÉVISION DES LOIS ET RÈGLEMENTS]

MEMBRES

M^{me} Marie-Claude Aubin, présidente

M. Benoit Ducharme, secrétaire

M. Jean-Paul Gravel, jusqu'en octobre 2007

M^{me} Myriam Marquis

M^{me} Anne-Marie Parent

M. Yves Perron

M. Roland Tourangeau

M^{me} Marie-Odile Trépanier, depuis le 7 mars 2008

[Origine et mandat]

Le comité consultatif de révision des lois et règlements a été créé au printemps 2007, dans la foulée de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entreprise par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec.

Ce tout nouveau comité aura donc pour mission d'étudier tout projet de loi relatif à la pratique de l'urbanisme ou susceptible d'avoir une incidence sur cette dernière et de formuler toute recommandation qu'il juge à propos à cet effet au Bureau de l'Ordre.

[Activités]

Depuis sa création au printemps 2007 jusqu'au 31 mars 2008, le Comité s'est réuni à neuf reprises. En plus de se structurer, le Comité s'est rapidement attardé à la tâche de suivre activement le programme de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec a entrepris la révision de la LAU suivant un échéancier de travail qui devrait s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2009, l'adoption du projet de loi final étant prévue pour l'automne 2010. La révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera abordée selon les huit thèmes suivants :

1. La réglementation d'urbanisme;
2. Les mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme;
3. L'intervention de l'État;
4. La planification régionale;
5. La planification locale;
6. La participation et la consultation des citoyens au processus de planification;
7. Les activités et le territoire agricoles;
8. Le contrôle et la révision judiciaires des décisions d'utilisation du sol.

Afin de susciter l'intérêt et le concours du plus grand nombre de membres de l'Ordre, les membres du comité de révision des lois et règlements ont retenu la formule du chantier où, à la fois des conférenciers chevronnés sont, dans un premier temps, invités à faire le point sur le thème à l'étude, mettant ainsi la table aux discussions se déroulant dans un second temps, entre les membres de l'Ordre. Le fruit de ces discussions sert ensuite de matériel à la formulation de recommandations qui seront adressées au bureau de l'Ordre pour éventuellement être transmises, sous une forme ou une autre au MAMR.

Pour la préparation du premier chantier, les membres du comité consultatif de révision des lois et règlements ont également fait appel à un comité élargi dont les discussions ont servi à la préparation d'un cahier du participant, où diverses questions ont été formulées dans le but éventuel d'animer les discussions.

C'est donc le 8 novembre dernier, dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme, que s'est déroulé le 1^{er} chantier de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sous les thèmes de :

1. la planification régionale;
2. la planification locale;
3. la participation et la consultation des citoyens au processus de planification.

Lors de cette journée de réflexion, qui a réuni plus d'une centaine de membres de l'OUQ, les urbanistes ont échangé sur les modifications à apporter à la LAU, afin de la rendre plus efficace, plus équitable et en accord avec les changements de la société québécoise, tout en valorisant la pratique professionnelle. Cet événement a connu un franc succès !

Les membres du Comité ont par la suite procédé à l'analyse des comptes rendus des discussions tenues lors de l'événement et formuleront sous peu leurs recommandations au Bureau de l'Ordre relativement aux thèmes abordés. Parallèlement, le Comité s'est aussi attardé à la préparation du second chantier qui se tiendra le 9 mai prochain à Lévis, sous le thème de « La réglementation d'urbanisme » pour lequel le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec a déjà produit une version préliminaire du projet de loi que les urbanistes seront appelés à étudier.



Rapport des vérificateurs

et états financiers au 31 mars 2008

Ordre des urbanistes du Québec

**États financiers
au 31 mars 2008**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Revenus et dépenses	3
Évolution des surplus	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 11

Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2008 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 17 avril 2008

Édifice Richelieu
Bureau 300
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone : 450 679-5110
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

Ordre des urbanistes du Québec

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Cotisations des membres	335 808	336 014	307 666
Cotisations des stagiaires	29 595	37 179	21 774
Subventions du ministère des Affaires municipales	10 000	10 000	10 000
Opérations	153 150	136 124	151 901
Intérêts	4 000	8 155	6 521
Adhésions	800	768	772
	<u>533 353</u>	<u>528 240</u>	<u>498 634</u>
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	212 944	214 231	191 142
Transport et communications	47 800	62 376	84 277
Services professionnels	103 592	68 457	68 848
Fournitures, impression et location de salle	87 200	93 199	20 550
Charges locatives et frais y afférents	52 144	50 411	42 443
Frais de représentation et promotion	13 000	11 534	8 407
Opérations	6 000	5 365	42 034
Congrès			7 902
Amortissement des immobilisations	6 500	7 741	8 172
	<u>529 180</u>	<u>513 314</u>	<u>473 775</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>4 173</u>	<u>14 926</u>	<u>24 859</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Évolution des surplus
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectation d'origine interne	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	30 307		107 891	138 198
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(7 741)		22 667	14 926
Investissement en immobilisations	14 651		(14 651)	
Affectation d'origine interne (note 4)		10 000	(10 000)	
Solde à la fin	37 217	10 000	105 907	153 124
				138 198

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	34 674	
Dépôts à terme, 2,1 % à 4,15 % (2,8 % à 3,25 % en 2007), échéant à différentes date jusqu'en mars 2009	340 000	315 000
Débiteurs (note 5)	18 921	22 410
Frais payés d'avance	2 476	22 146
	396 071	359 556
Immobilisations (note 6)	37 217	30 307
	433 288	389 863
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		13 217
Créditeurs (note 8)	61 824	68 676
Cotisations perçues par anticipation	218 340	169 772
	280 164	251 665
SURPLUS		
Investis en immobilisations	37 217	30 307
Grevés d'affectation d'origine interne	10 000	
Non grevés d'affectation	105 907	107 891
	153 124	138 198
	433 288	389 863

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des urbanistes du Québec, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 1506, « Modifications comptables », 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Le chapitre 1506, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'Ordre. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que l'Ordre réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des surplus à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Ordre :

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur correspond au coût;
- Les dépôts à terme sont désignés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur correspond au coût;
- Les comptes clients sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et l'Ordre les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. L'Ordre évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers.

De plus, en décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et l'Ordre la mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des revenus et dépenses incluent les revenus d'intérêts et sont présentées au poste Revenus d'intérêts.

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Constatation des revenus

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus de subventions. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme cotisations perçues par anticipation au passif du bilan.

Les droits d'inscription aux congrès, à la formation continue et au tournoi de golf sont constatés à titre de revenus lorsque l'événement a lieu.

Les revenus d'opérations sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2008

4 - AFFECTATION GREVANT LES SURPLUS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 10 000 \$ à des fins de communication à même les ressources non grevées d'affectation.

5 - DÉBITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Comptes clients	18 335	19 506
Intérêts courus	586	2 904
	<u>18 921</u>	<u>22 410</u>

6 - IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciel en développement	7 100		7 100
Équipement informatique	58 597	51 160	7 437
Mobilier et équipement	77 039	54 359	22 680
	<u>142 736</u>	<u>105 519</u>	<u>37 217</u>

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	56 671	48 386	8 285
Mobilier et équipement	71 414	49 392	22 022
	<u>128 085</u>	<u>97 778</u>	<u>30 307</u>

Au cours de l'exercice, l'Ordre a acquis des immobilisations au montant de 14 651 \$ (6 109 \$ en 2007).

7 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 20 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (6,25 %; 7 % en 2007) et renouvelable en octobre 2008. Des dépôts à terme au montant de 20 000 \$ sont affectés à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire.

8 - CRÉDITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	38 712	51 146
Taxes à la consommation à payer	23 112	17 530
	<u>61 824</u>	<u>68 676</u>

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2008

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Ordre à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement sous la forme d'une ouverture de crédit de montant autorisé suffisant. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

10 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mars 2011, à verser une somme de 123 146 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 40 139 \$ en 2009, à 41 042 \$ en 2010 et à 41 965 \$ en 2011.

11 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la société a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 545 000 \$ (295 000 \$ en 2007) et en a cédé pour un montant total de 520 000 \$ (220 000 \$ en 2007).

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

Rapport de mission d'examen

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons procédé à l'examen des renseignements supplémentaires de l'Ordre des urbanistes du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2008. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces renseignements supplémentaires.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces renseignements supplémentaires ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 17 avril 2008



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 410, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca